



3 Grand'Rue  
86320 PERSAC

**Téléphone** 05 49 48 47 15  
**Fax** 05 49 48 44 93  
**Mail** persac@cg86.fr

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Vendredi 21 novembre 2014 à 20 h 00, à la Mairie

*Sous réserve d'approbation au prochain conseil.*

**Étaient présents :**

Maïlys **CHABRUN**, Gontrand **DELASSUS**, Isabelle **KESTEMAN**, Anne **LAURENT**, Christophe **REGEON**, Régis **SIROT**, Hélène **DEGREEF**, Guy **DEGREEF**, Patricia **RAVAILLAULT**, Frédéric **FAUCHARD**, Timothy **KING**

**Excusé :**

Serge **BEGOIN** a donné pouvoir à Isabelle **KESTEMAN**

Jean-Luc **COIFFARD** a donné pouvoir à Gilles **THOMAS**

Gaétan **HOCHART** a donné pouvoir à Régis **SIROT**

**Absent :**

Secrétaire de séance : Isabelle **KESTEMAN**

.....

Date d'envoi des convocations : **14 novembre 2014.**

▷ **Ordre du jour :**

-Secrétariat de séance

-Approbation du compte-rendu de la séance du 25 septembre 2014

- 1) Travaux de réfection chemin de Fomperron
- 2) Paratonnerre de l'église
- 3) Plantation d'arbres au plan d'eau communal
- 4) Vestiaires du stade
- 5) Adressage postal du Village de Breux
- 6) Recensement de la population
- 7) Transfert des immeubles affectés au collège au Département
- 8) Conventions d'adhésion et d'activités entre la collectivité et Vienne Services
- 9) Convention SOREGIES
- 10) Convention Association Restos du Cœur
- 11) Correspondant chargé des questions de défense
- 12) Effacement de créances
- 13) Décision modificative (FPIC)
- 14) Questions diverses et tour de table

**Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 2014 à 20 h 15 est approuvé à l'unanimité.**

Le Maire demande d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Participation financière CPA de Lathus

### **1/ Travaux de réfection chemin de Fomperron**

Ce chemin est actuellement en très mauvais état, un aménagement est nécessaire, il y a lieu de le reprofiler. En effet, la pente transversale doit être inversée par rapport au terrain naturel

Devis CCL ⇒ 4.926,51 € HT soit un TTC de 5.250,51 €

Devis Entreprise MASSE ⇒ 2 variantes

- 1/ Reprofilage en 0,20 ⇒ 4.191,00 € HT (5.029,20 € TTC)
- 2/ Grave ciment **6 %** ⇒ 2.900,00 € HT (3.480,00 € TTC)
- 3/ Grave ciment **10 %** ⇒ 3.524,00 € HT (4.228,80 € TTC)

***Le conseil municipal, à l'unanimité valide le devis de l'entreprise MASSE avec la variante de grave ciment de 10% (4.191,00 € HT + 3.524,00€ HT) soit un total de 7.445,00 € HT (9.738,00 € TTC).***

### **2/ Travaux sur le paratonnerre de l'église**

La commune a conclu un contrat le 22 juillet 2013 de maintenance avec la Société de BODET qui s'engage à assurer la vérification et l'entretien de l'installation campanaire de l'église. La société BODET signale le 28 octobre 2014 que le paratonnerre actuel n'est plus aux normes et probablement inefficace. Elle propose un devis de travaux de 11.400,00 € HT (13.680,00€ TTC).

Le conseil préfère attendre avant de se positionner et d'engager des travaux à n'importe quel prix.

Il suggère de solliciter un expert et, en fonction de son avis, il sera demandé des devis supplémentaires.

### **3/ Plantation d'arbres au plan d'eau communal**

Afin d'ombrager le plan d'eau communal et de remplacer la cinquantaine de peupliers coupés, des devis ont été demandés pour replanter des arbres :

- Jardin Déco Montmorillon (*arbres diamètre 8/10*) ⇒ 2.649,80 € HT (3.179,76 € TTC)
- MB Paysage Pressac (*arbres diamètre 10/12*) ⇒ 3.555,00 € HT (4.266,00 € TTC)
- Agriflor Millac (*arbres diamètre 10/12*) ⇒ 4.033,92 € HT (4.618,51 € TTC)
- Univers du Jardin Persac ⇒ (*arbres diamètre 10/12*) ⇒ 3.367,40 € HT (3.833,81 € TTC)

L'ensemble de ces devis présente des essences bocagères certifiées françaises et garanties 1 an.

Un agent du Pays Montmorillonnais déconseille les peupliers en raison de leurs racines en surface et de leurs feuilles toxiques pour la biodiversité.

Gilles THOMAS précise que la Région peut aider la commune à réaliser ce projet par l'attribution d'une subvention dans le cadre de la semaine régionale de l'arbre et de la haie 2014.

La plantation d'arbres se fera en présence des élèves de l'école et sera accompagnée d'une animation :

- Information sur la fonction de l'arbre
- Intervention d'une conteuse sur le thème de l'arbre

***Le conseil à l'unanimité valide le devis de l'Univers du Jardin et donne son accord pour lancer le dossier de demande de subvention.***

***Délibération***

### **4/ Vestiaires du stade**

La commune envisage de construire de nouveaux vestiaires au stade, ceux qui existent sont vétustes et ne répondent plus aux normes. L'Agence Technique Départementale de la Vienne soumet une étude de faisabilité prenant en compte les besoins à satisfaire permettant au maître d'ouvrage de disposer d'une vision globale et chiffrée de son projet avant engagement.

Il est proposé au conseil municipal de donner son avis sur ce projet de convention, soit pour l'ensemble des frais d'étude 3.720€ TTC. Se rajouteront également les frais d'honoraire d'un architecte pour la réalisation d'un permis de construire.

***Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise le maire à la signer.***

***Délibération***

## **5/ Adressage postal du village de Breux**

Lors de la dernière réunion de conseil, tous les habitants du lieu-dit « Breux » avaient demandé de renommer les rues, d'implanter des numéros et de déplacer le panneau d'entrée au village pour qu'il soit en limite cadastrale du lieu-dit. Soit :

- Rue des Bateliers pour l'artère principale
- Impasse des Cerisiers (*déjà nommée*)

Après une nouvelle consultation de chacun des foyers du village de « Breux », leur précisant les désagréments causés par une modification de leur adresse postale (impact sur les documents administratifs tels que permis de conduire, etc...), il convient donc de prendre une **délibération** modifiant l'adressage.

***Le conseil à l'unanimité, approuve la dénomination des rues ainsi que la numérotation du lieu-dit Breux.***  
Toutes ces informations seront communiquées aux services de La Poste.

***Délibération***

## **6/ Recensement de la population**

La collecte des données s'étalera du 15 janvier au 14 février 2015. Il y a lieu de désigner :

- un coordonnateur communal,
- un coordonnateur adjoint,
- des agents recenseurs et leur mode de rémunération.

Gontrand DELASSUS suit ce dossier depuis le début.

***Le conseil municipal, à l'unanimité désigne en qualité de coordinateur communal Gontrand DELASSUS, ainsi que Betty VIELLA en qualité de coordinateur communal adjointe.***

Deux agents recenseurs seront nommés et auront à charge un district chacun.

La candidature de Delphine LAGARDE est d'ores et déjà acceptée par le Conseil Municipal.

***Arrêtés***

Lors de la prochaine réunion de conseil, leur mode de rémunération sera décidé. Il est admis par le Conseil Municipal que cette rémunération ne sera pas inférieure à l'équivalent du SMIC.

## **7/ Transfert des immeubles affectés au collège au Département**

Le Syndicat Intercommunal du collège s'est réuni le 14 octobre 2014 et demande à toutes les communes membres du Syndicat de délibérer pour approuver le transfert, à titre gratuit, des immeubles affectés au collège au profit du Département de la Vienne.

***Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert à titre gratuit au profit du département.***

***Délibération***

## **8/ Conventions d'adhésion et d'activités entre la collectivité et Vienne Services**

Les conventions d'adhésion et d'activités établies entre la collectivité et Vienne Services arrivent à échéance au 31 décembre prochain :

- Convention d'adhésion au Syndicat Mixte Vienne Services
  - Service 1 : Gestion du parc informatique des collectivités
  - Service 2 : Gestion du parc informatique des écoles
  - Service 3 : Gestion des usages et assistance aux logiciels

- Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition de solutions informatiques

Aussi, afin de définir les modalités d'exécution de l'ensemble des prestations définies par le syndicat, il est proposé au conseil municipal d'adopter le contenu de ces documents correspondant à un renouvellement.

La cotisation d'adhésion pour 2014 s'élève à 2.786.47€ TTC.

***Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention pour les services 1 et 3 susmentionnés et autorise le maire à la signer.***

***Délibération***

## **9/ Convention SOREGIES**

La cuve à gaz enterrée cour de l'école n'est plus règlementaire, deux solutions sont proposées :

- remettre un entourage grillagé (8 m x 3 m)
- déplacer la citerne à gaz sur la place qui permettrait également d'alimenter les riverains avoisinants souhaitant cette source d'énergie. Le coût des travaux serait pris intégralement en charge par la

Aussi, le maire fait part d'une convention amiable de mise à disposition d'une parcelle de terrain en vue de l'établissement d'un site de stockage propane nécessaire à l'exploitation du réseau de distribution de gaz installé par la SOREGIES.

*Le conseil municipal charge un groupe de travail émanant de la commission « bâtiment » pour étudier ce dossier et proposer une alternative. Ce groupe sera constitué de Serge BEGOIN, Gontrand DELASSUS, Régis SIROT et Gille THOMAS. Un courrier se adresse à la SOREGIE dans ce sens.*

#### **10/ Convention Association Restos du Cœur**

A l'instar du secours catholique, nous prêterons le local du centre intergénération aux restos du cœur une journée par semaine. Il convient d'établir une convention.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise le maire à la signer.*

#### ***Délibération***

Le maire informe que le 17<sup>ème</sup> centre des Restaurants du Cœur a ouvert ses portes sur Persac, ce vendredi 21 novembre 2014 : 17 personnes se sont inscrites dont 7 familles.

Patricia RAVAILLAUT soulève la question du périmètre de rattachement établi par les Restaurants du Cœur.

#### **11/ Correspondant chargé des questions de défense**

Il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant défense dont le rôle est essentiel pour la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense.

Régis SIROT propose sa candidature.

*Le conseil municipal, à l'unanimité désigne Régis SIROT en qualité de correspondant défense.*

#### ***Délibération***

#### **12/ Effacement de créances**

Le juge par décision du 25/09/2014 a prononcé l'effacement des créances inscrites au dossier de surendettement d'une famille. Il nous appartient de prendre une *délibération* mentionnant la procédure d'effacement de la créance ainsi que son montant.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'effacement des créances sur le budget 2014 de la commune de PERSAC de la somme de 238.48€. Cet effacement sera supporté par le budget principal à l'imputation budgétaire 6542.*

#### ***Délibération***

#### **13/ Décision modificative**

Au titre du Fonds National de Péréquation (FPIC) des ressources intercommunales et communales pour l'année 2014, le prélèvement de la contribution due par la commune de Persac s'élève à 10.389 €. Le financement de ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Aussi, il a été prévu à l'article 73952 du budget principal la somme de 8.000 €.

Il convient donc de prendre une décision modificative pour se doter des crédits nécessaires permettant de régler cette somme.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la Décision Modificative N° 1 sur le budget principal 2014*

#### ***Délibération***

#### **14/ Participation au CPA de Lathus**

Une convention en partenariat avec la Communauté de Communes du Lussacois concernant la participation financière de la commune pour les enfants participant à un camp d'été au CPA de Lathus. Le partenariat se fait sous forme de bons-vacances délivrés par les communes, chaque enfant pouvant en disposer pour une durée maximum d'une semaine. Le bon-vacances pour 2014 était d'une valeur de 50€, financé à hauteur de 50% par la CCL et de 50% par la commune de résidence de l'enfant. Lors du dernier conseil communautaire, il a été délibéré d'augmenter la valeur à hauteur de 60€.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la participation à la hauteur de 60€ pour les bons-vacances 2015.*

#### ***Délibération***

## **15/ Questions diverses**

### **Nuits Romanes :**

Chaque été, la Région Poitou-Charentes met en lumière les richesses de son patrimoine roman au travers des Nuits Romanes qui allient la valorisation du patrimoine au spectacle vivant dans une ambiance festive et conviviale. Un appel à candidature est proposé. Le Maire rappelle que cet événement a déjà été réalisé en 2012 et avait eu un grand succès.

***Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de présenter la candidature de Persac pour 2015.***

### **Local associatif :**

La commune a reçu un avis d'imposition 2014 relatif à la taxe d'habitation concernant la maison des associations. Le conseil suggère d'envoyer une lettre de réclamation précisant que ce local est utilisé à dans le cadre d'activités associatives, donc non habitée.

### **Tour de table :**

#### ***Isabelle KESTEMAN :***

Donne lecture du compte rendu du groupe de travail relatif « aux points de collecte ordures ménagères » qui s'est réuni 3 fois. Son objectif :

- Limiter les dérives près des containers
- Améliorer l'aspect visuel autour des containers
- Améliorer le service à la population

La réflexion conduite dans le groupe en partenariat avec le SIMER a débouché sur la possibilité de répartir des containers en différents endroits du bourg et d'en masquer certains soit avec des végétaux nécessitant peu d'entretien, soit avec des panneaux bois. Des devis ont été demandés à l'ADECL

Pour éviter les dérives comportementales, mieux vaut éviter l'association de différents types de containers. La mise en place de containers supprime le porte à porte, ce qui est l'un des objectifs du SIMER. Monsieur BEAUCHENE, représentant du SIMER propose de faire une réunion publique.

Des membres du Conseil Municipal émettent un avis négatif sur l'opportunité de réduire encore la collecte « porte à porte » par l'installation de nouveaux lieux de collecte collective.

#### ***Anne LAURENT :***

Informe que certains trottoirs sont envahis par de la mousse et demande la possibilité de les nettoyer.

N'a pas de nouvelles du dossier relatif au relevé topographique du cimetière du géomètre Monsieur MERLE.

#### ***Gilles THOMAS :***

A assisté à une commission environnement sur l'entretien des rivières entre Availles-Limousine et Chatellerault. L'objectif de cette commission est de préserver les rives pour permettre la régénération des poissons et d'éviter les inondations. Les travaux d'entretien des rives sont prévus sur 5 ans. Il incomberait aux propriétaires de cours d'eau d'entretenir les berges, bien que cette dépense revienne à tous les citoyens, mais doivent malgré tout laisser intervenir les équipes du syndicat RIVE.

La question de la compétence rivière se pose à nouveau car le Syndicat RIVE préférerait un transfert de compétences aux Communautés de Communes pour avoir moins d'interlocuteurs. Ce transfert de la compétence rivière est à l'étude.

Il fait part également d'une demande d'implantation de bancs supplémentaires sur la commune et notamment dans le bourg.

### **Plantation de haies bocagères :**

De novembre 2014 à fin mars 2015, l'équipe « Emplois Verts » du Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais plantera environ 1.600 plants d'essences bocagères certifiées françaises sur l'ensemble du SMPM.

Cette prestation est gratuite et les conditions de mise en œuvre doivent se faire uniquement le long des sentiers de randonnée aménagés par le SMPM, ou le long des cours d'eau pour le maintien des berges. Une convention devra être établie obligatoirement avec l'accord des riverains ou propriétaires si besoin ainsi que celui de la CCL selon les compétences de la voirie. Un dossier pour Persac est transmis au SMPM.

***Christophe REGEON :***

Fait part d'une demande d'une administrée de poser une grille avaloir devant chez elle pour éviter que son sous-sol soit inondé lors de grosses précipitations.

De plus, il informe que lors des curages des fossés, les buses sous les accès aux champs ont été obstruées par de la terre.

***Gontrand DELASSUS :***

Désapprouve la manière dont est réalisé l'entretien des haies et bords de route, notamment sur le secteur de la Route de la Gare vers Moussac.

***Régis SIROT :***

Précise que l'étude de la rénovation du logement de l'école maternelle, route de Moulismes, va être lancée.

Pour fêter le départ de Ludovic DUBOIS et partager un moment de convivialité autour d'un verre de l'amitié, suivi d'un repas au restaurant « Le Trèfle », le maire invite les élus et les employés municipaux, le samedi 6 décembre 2014.

Il informe qu'un état des lieux du chemin de l'épine a été réalisé par Serge BEGOIN en vue de le rendre praticable.

***Fin de la séance 23h30***